Le pays du Mont-Blanc célèbre son label Pays d'art et d'histoire

Ce label attribué aux 14 communes du pays du Mont-Blanc a été officiellement célébré ce 18 octobre à Combloux par Jean-Marc PEILLEX, Président de la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc et Éric FOURNIER, Président de la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, Jacqueline BROLL, directrice du pôle Création, médias, industries culturelles et action culturelle et territoriale à la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes, en présence du représentant du Commissariat de massif des Alpes et des conseillers communautaires.

Le 6 septembre 2023, le ministère de la Culture a attribué le label Pays d'art et d'histoire au pays du Mont-Blanc. Il vient récompenser les efforts entrepris conjointement par les Communautés de communes Pays du Mont-Blanc et de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc depuis 2015 pour l'obtenir. Ce travail qui a associé aux côtés des élus différents acteurs culturels et touristiques (guides du patrimoine, associations patrimoniales, offices de tourisme, etc.) s'est donc vu couronné de succès. Le pays du Mont-Blanc a rejoint ainsi un réseau de plus de 200 territoires en France métropolitaine et outre-mer, dont deux en Haute-Savoie : Annecy et le pays d'Évian – vallée d'Abondance.

Une reconnaissance de la qualité du patrimoine et des paysages

Les quatorze communes du pays du Mont-Blanc abritent un patrimoine d'une qualité remarquable témoin d'une histoire particulière. Il est également très diversifié et peut être classé selon cinq thématiques fruit de la réflexion entamée dans le cadre de la candidature au label Pays d'art et d'histoire: explorer, s'installer, créer, se déplacer et accueillir. La beauté des paysages du territoire n'est plus à démontrer. Ils constituent en effet depuis le XVIIIe siècle un atout essentiel qui a contribué à la naissance puis au développement du tourisme en montagne.

Si le label reconnait la qualité du patrimoine et des paysages, il incite les territoires à engager une politique volontariste en faveur de leur connaissance, leur protection et leur valorisation.

Un projet pour connaître, protéger et valoriser le patrimoine et les paysages

En effet, les communautés de communes se sont notamment engagées à recruter des professionnels pour accompagner les élus dans la conduite de cette politique. Ceux-ci seront chargés de mettre en place des animations de sensibilisation pour les habitants, le jeune public et les touristes. Ils conduiront également la mise en œuvre d'un équipement culturel présentant le patrimoine et les paysages du territoire : le CIAP. De plus, ils engageront différents projets tels que la réalisation d'une charte patrimoniale, architecturale et paysagère et d'un inventaire du patrimoine, le soutien à la recherche scientifique en lien avec le patrimoine, la mise en œuvre de moyens pour favoriser la qualité architecturale des constructions...

Le label est attribué pour 10 ans, il fera, à échéance, l'objet d'un bilan et d'une évaluation pour sa reconduction décennale.